

Le 3 juillet 2018

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **TROISIÈME jour du mois de JUILLET de l'an deux mille DIX-HUIT**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Mary Cartmel et Louise Hébert ainsi que Messieurs Jean DesRosiers, Christian Laporte, Pierre Martineau et Andrew Retchless.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Josiane Hudon, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a 12 personnes dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

18-07-157

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless
Appuyé par la conseillère Mary Cartmel
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

18-07-158

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

*Il est proposé par la conseillère Louise Hébert
Appuyé par le conseiller Jean DesRosiers
Il est résolu*

QUE le procès-verbal du 4 juin 2018 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

Un bref retour sur la signalisation à l'intersection des chemins Merrill et Arrowhead concernant le fait d'y installer un panneau "arrêt" : après étude il serait davantage prudent d'installer un peu plus haut sur Merrill un panneau annonçant une intersection.

Suite à une demande à ce que la municipalité change le ponceau dans le fossé sis au Carré Copp, celle-ci optera plutôt pour un nettoyage dudit fossé, ce qui devrait régler la problématique.

5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dans le cadre du chantier de l'emploi du FARR, la MRC de Memphrémagog est responsable de la ressource estrienne concernant l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre. Une conseillère régionale a été embauchée pour mener à bien ce projet. Elle se nomme Caroline Manseau. Elle travaillera en collaboration avec les comités en employabilité des MRC de l'Estrie et de la Ville de Sherbrooke en vue de mettre en place rapidement des actions régionales.

DOSSIER VÉLO

- Carte pour les différents circuits maintenant disponible

- Campagne de sensibilisation

Les municipalités seront invitées à diffuser les différents messages de la campagne.

- Navette sur le lac Massawippi

Le projet-pilote de navette sur le lac Massawippi se poursuit. L'ouverture du service est prévue le 23 juin. Pour plus d'information, consultez le www.parcmassawippi.com

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX INITIATIVES CULTURELLES LOCALES DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG (2E APPEL DE PROJETS / 2018)

Un appel de projets est en cours; la date limite pour déposer une demande est le 31 août 2018, à 16h30. Les OBNL et artistes peuvent maintenant déposer directement, mais un appui et une contribution de la municipalité sont nécessaires.

L'enveloppe totale prévue pour cet appel de projets est de 20 000 \$;

Les demandes de financement doivent s'inscrire dans l'un des secteurs d'activités suivants :

Arts visuels; Littérature; Arts de la scène; Patrimoine.

PERSONNE-RESSOURCE Alexandra Roy Coordinatrice de projets MRC de Memphrémagog

AMÉNAGEMENT

- Mandat à Rappel pour la validation de la ligne des hautes eaux (LHE) au Lac Massawippi
- Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
La MRC participera au Rendez-vous des marchés publics en collaboration avec l'UPA et la Corporation Ski&Golf Mont-Orford le 23 août prochain. À la même date, en soirée, aura lieu le souper des chefs et producteurs de la MRC (ancien Festin des Vendanges). Un nouveau nom pour l'évènement : Festin vraiment régional. Les détails (chefs, producteurs, etc.) seront sous peu dans les médias sociaux. Coût : 65\$ taxes en sus.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Caractérisation des déchets

La première phase de caractérisation s'est terminée le 21 juin.

Campagne de sensibilisation

Le 31 mai lors du Gala des Plumes d'Excellence de l'Association des communicateurs municipaux du Québec, la MRC a remporté la Plume d'Or dans la catégorie « Nouveaux médias » pour la campagne « Compostez sans bougonner ».

ICI ON RECYCLE! Le 12 juin, la MRC s'est vu décerner la plus haute distinction au programme ICI ON RECYCLE! soit l'attestation de performance de niveau 3 pour la gestion des matières résiduelles réalisée dans ses bureaux administratifs.

ENVIRONNEMENT

- **Site d'enfouissement de Coventry**

Lors de l'audience publique du 7 mai dernier, la compagnie NEWS-Vt a présenté les grandes lignes de son projet d'agrandissement du site d'enfouissement (phase VI), qui permettra d'ajouter 52 acres au site actuel. La MRC a alors présenté verbalement ses préoccupations devant la Commission environnementale Act 250. En collaboration avec la Ville de Sherbrooke, la MRC profitera de la période de dépôt de

commentaires écrits pour déposer un argumentaire étoffé basé sur des références juridiques et scientifiques.

➤ **Programme d'échantillonnage des tributaires**

Le premier échantillonnage a eu lieu le 5 juin dernier, en temps de pluie. Cet été, 63 stations sont étudiées dans les bassins versants des lacs Brome, Lovering, Massawippi, Memphrémagog, et Missisquoi Nord.

SÉCURITÉ INCENDIE

➤ **Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires et à temps partiel**

Le coordonnateur incendie travaille à l'organisation d'une séance d'information en septembre prochain entre les représentants du MSP et les directeurs incendie afin d'expliquer les détails administratifs du programme (dates à respecter, documents requis, pièces justificatives, etc).

➤ **Centrale d'appels d'urgence 911**

Des discussions sont entamées avec Bell concernant le transfert de centre d'appels. C'est cette entreprise qui doit assurer tous les changements au niveau des entreprises de communication. Une date précise sera fixée pour le transfert avec CAUCA et Bell en sera avisé.

➤ **Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation**

Le coordonnateur, M. Khazanov, organise une séance d'information entre le MSP et les directeurs généraux (et les directeurs incendie le cas échéant) concernant ce règlement : une rencontre aura lieu le 4 juillet car un programme d'aide financière est disponible. Toutefois, les demandes doivent être acheminées d'ici le 14 septembre.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ **Révision 2018 des règlements municipaux uniformisés appliqués par la SQ**

Le comité de révision est formé de DG. La révision s'effectue en partenariat avec la SQ.

Les propositions de modifications seront présentées aux membres du CSP, puis, après leur approbation, à l'aviseur légal de la MRC, le cas échéant.

➤ **Lancement d'Équijustice Estrie (anciennement l'organisme le Pont)**

L'organisme de justice alternative le Pont devient Équijustice Estrie, membre du Réseau de justice réparatrice et de médiation citoyenne.

ADMINISTRATION

CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC / TRAVAUX RELATIFS À LA RÉFECTION EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT

Contrat octroyé Maçonnerie Desrosiers, (le plus bas soumissionnaire) pour 205 000 \$ plus taxes, dépense financée à même le surplus accumulé du fonds général.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Un citoyen dénonce la problématique des rebuts sur le chemin Leslie.

Une demande est également formulée à l'effet de voir la possibilité de reporter vers la mi ou la fin août la tonte des accotements (à la fin de la floraison), afin d'assurer

la survie des abeilles et des monarques, puisqu'un bon nombre de fleurs sauvages s'y trouvent.

Le conseil reçoit des félicitations pour l'acquisition du PAVA (panneau d'affichage de vitesse amovible).

Un autre citoyen donne des suggestions quant au rechargement des chemins Amy et Vallières.

7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois de juin 2018 est déposé aux membres du conseil.

8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport du mois de juin 2018 est déposé aux membres du conseil.

8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme de la réunion du 12 juin dernier est déposé aux membres du conseil.

18-07-159

8.4 Demande de dérogation mineure - lot 4 922 717 – 12 chemin Ridgewood

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 922 717 situé au 12 chemin Ridgewood demande une dérogation mineure afin de permettre l'érection d'une clôture dont la hauteur maximale serait de 2 mètres alors que le *Règlement de zonage 212-2001*, à l'article 10.1, exige une hauteur maximale de 1,1 mètre dans la partie de la cour avant située entre la voie de circulation et une profondeur de 5 mètres;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal de refuser la présente demande de dérogation mineure telle que présentée et suggère plutôt, compte tenu du caractère naturel et enchanteur du site, que la municipalité prenne en charge l'installation de ladite clôture afin de préserver l'aspect patrimonial;

ATTENDU QUE cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 217-2001* et qu'un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en date du 13 juin dernier;

***Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu à la majorité (5 pour, 1 contre)***

La conseillère Louise Hébert vote contre la présente résolution.

QUE le conseil municipal n'appuie pas la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la présente demande de dérogation mineure sous réserve que le choix du type de clôture soit autorisé par la municipalité avant que le propriétaire procède à son installation, afin de s'assurer qu'elle soit en harmonie avec les éléments patrimoniaux et enchanteurs du site actuel ainsi que d'une hauteur maximale de 1.5 mètre.

ADOPTÉE

18-07-160

8.5 Demande de dérogation mineure - lot 4 923 051 – 180 chemin Légaré

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 923 051 situé au 180 chemin Légaré demande une dérogation mineure afin de permettre une marge de recul avant de 3,90 mètres alors que le *Règlement de zonage 212-2001*, à l'article 5.9 f), exige une marge de recul avant de 6 mètres;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal d'accepter la demande ;

ATTENDU QUE cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 217-2001* et qu'un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en date du 13 juin dernier;

***Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless
Appuyé par le conseiller Jean DesRosiers
Il est résolu***

QUE le conseil municipal appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la présente demande de dérogation mineure pour le 180 chemin Légaré, sur le lot 4 923 051, dans la zone Ve-1, afin de permettre une marge de recul avant de 3,90 mètres pour le bâtiment accessoire projeté, alors que la marge de recul avant prescrite pour un bâtiment accessoire au *Règlement de zonage 212-2001*, à l'article 5.9 f), est de 6 mètres.

ADOPTÉE

18-07-161

8.6 Demande de PIIA pour le lot 5 474 519, rue Thayer

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 474 519, sis au 49 rue Thayer, a présenté un projet de rénovation (peinture), situé en zone Cb-1, zone soumise au PIIA, type 2;

ATTENDU QUE le Comité consultatif en urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal d'accepter la présente de PIIA pour le projet de rénovation (peinture) du garage situé sur le lot 5 474 519, au 49 rue Thayer, dans la zone Cb-1, selon les échantillons approuvés et selon les conditions suivantes :

- *La couleur pour les murs du bâtiment sera la couleur exacte de l'échantillon côté ouest du boat house de la Marina de Fitch Bay selon la recette suivante : magenta (L): 2c6 / bleu (M) : 4C37,5 / marron (R) : 2C18,5 / blanc (V) : 2C33,5 (Recette provenant d'un scan chez Rona L'Entrepôt de Magog)*

- *Le toit du garage sera peinturé en imitation de bardeaux d'asphalte 25 ar noir double.*

- *Les bordures seront blanches.*

***Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers
Appuyer par la conseillère Louise Hébert
Et résolu***

Que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif en urbanisme et accepte la présente demande de PIIA pour le projet de rénovation (peinture) du garage situé sur le lot 5 474 519, au 49 rue Thayer, dans la zone Cb-1, selon les échantillons approuvés et selon les conditions énumérées ci-dessus.

ADOPTÉE

9. ENVIRONNEMENT

18-07-162

9.1 Contribution financière à la SCLL au projet du contrôle du myriophylle à épi – phase 2

ATTENDU QUE la Société de conservation du lac Lovering (SCLL) avait débuté en 2014 la première phase du projet du contrôle du myriophylle à épi au Lac Lovering par la pose de toiles de jute et que cela s'est avéré un succès;

ATTENDU QUE la municipalité avait accordé une subvention en 2017 de 3000\$, mais que celle-ci n'a pas été versée puisque le projet n'a pas pu se dérouler;

ATTENDU QUE la SCLL désire poursuivre son programme expérimental cette année et demande une contribution financière de 5 000\$ à la municipalité pour ce faire;

Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless

Appuyé par la conseillère Mary Cartmel

Il est résolu

QUE le conseil contribue financièrement pour un montant de 5 000 \$ à la SCLL relativement au projet du contrôle du myriophylle à épi, phase 2, sous réserve que le programme ait effectivement lieu.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire 02 47000 990.

ADOPTÉE

18-07-163

9.2 Contribution financière à la MCI au projet Prévention et contrôle de plantes exotiques envahissantes sur le territoire de la municipalité du Canton de Stanstead

ATTENDU QUE la Memphrémagog conservation inc. (MCI) a présenté une demande d'assistance financière pour le projet de *Prévention et contrôle de plantes exotiques envahissantes sur le territoire de la municipalité du Canton de Stanstead*;

ATTENDU QUE la municipalité est sensible à cette problématique;

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Jean DesRosiers

Il est résolu

QUE le conseil contribue pour un montant en argent de 2 295 \$ ainsi que pour une valeur approximative de 1 000 \$ en services à MCI relativement au projet de *Prévention et contrôle de plantes exotiques envahissantes sur le territoire de la municipalité du Canton de Stanstead*.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire 02 47000 990.

ADOPTÉE

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

18-07-164

10.1 Acquisition d'un PAVA (panneau d'affichage de vitesse amovible)

ATTENDU QUE la municipalité désire acquérir un PAVA (panneau d'affichage de vitesse amovible) afin de sensibiliser et réduire la vitesse des automobilistes sur certains de ses chemins;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois offres à cet égard et que celle de la compagnie *Signalisation Kalitec inc.* est retenue;

Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers

Appuyé par la conseillère Mary Cartmel

Il est résolu

QUE la municipalité acquiert de la compagnie *Signalisation Kalitec inc.* un afficheur de vitesse radar premium au montant de 5 375,50\$ taxes en sus, avec un support additionnel d'une valeur de 225,50\$ taxes en sus.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire 02 32020 521.

ADOPTÉE

11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

18-07-165

11.1 Approbation des comptes payés et à payer

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de juin et juillet 2018, et autorise la directrice générale à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 286 646,46 \$
Total des comptes à payer: 77 242,72 \$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de juin 2018, pour un montant de 33 630,97 \$.

ADOPTÉE

11.2 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier sont déposés auprès des membres du conseil.

- | | |
|--|-------------|
| • Rapport de la directrice générale | 1 806,34 \$ |
| • Rapport du responsable/adjoint de la voirie et infrastructures | 3 244,69 \$ |
| • Rapport du chef pompier | 0 \$ |

18-07-166

11.3 Congrès FQM

ATTENDU QUE le congrès de la Fédération québécoise des Municipalités se tiendra du 20 au 22 septembre prochain;

ATTENDU QUE la mairesse Francine Caron Markwell et les conseillers Pierre Martineau, Jean DesRosiers et Christian Laporte ont démontré leur intérêt à participer à ce congrès;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Jean DesRosiers
Il est résolu***

QUE le Conseil autorise l'inscription au congrès de la FQM 2018 de ces quatre participants de la municipalité au coût de 780\$/inscription taxes en sus.

QUE les frais de déplacements, de repas, d'hébergement et de stationnement seront remboursés uniquement sur démonstration de pièces justificatives et en respect du manuel de l'employé/élu.

QUE le montant de ces dépenses est approprié à même les postes budgétaires 02 11000 340 et 02 11000 310.

ADOPTÉE

18-07-167

11.4 Autorisation du gain d'un échelon salarial aux employés municipaux

ATTENDU QUE le conseil octroi le gain d'un échelon salarial aux employés municipaux à la suite de l'évaluation annuelle;

ATTENDU QUE ce gain d'échelon se produit à la date d'anniversaire d'embauche de l'employé;

ATTENDU QUE la directrice générale par intérim a procédé à l'évaluation des employés permanents qui ont droit à ce gain d'échelon;

ATTENDU QUE deux employés ont atteint le maximum des échelons;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale par intérim soumise lors de l'atelier de travail du 26 juin dernier;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil accepte la recommandation de la directrice générale par intérim et autorise le gain d'un échelon salarial, tel que le stipule la politique de travail en vigueur et ce rétroactivement à la date d'anniversaire des employés concernés.

QUE le conseil accorde une augmentation de 1% aux employés ayant atteint le maximum des échelons.

ADOPTÉE

18-07-168

11.5 Acceptation du décompte progressif final pour les travaux de remplacement du ponceau 2579

ATTENDU la recommandation de paiement de SMI en regard du décompte progressif final – remplacement du ponceau 2579, datée du 22 juin 2018;

***Il est proposé par la conseillère Mary Cartmel
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil accepte le décompte progressif final – remplacement du ponceau 2579, au montant de 61 378,32 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit appropriée au surplus non affecté.

ADOPTÉE

18-07-169

11.6 Formation secourisme en milieu de travail d'Urgence Vie

ATTENDU QUE les certificats des employés ayant obtenu la formation de secourisme en milieu de travail viennent à échéance en septembre prochain;

ATTENDU QU'il est pertinent d'avoir plusieurs employés formés pour couvrir tous les départements ;

ATTENDU QUE la CNESST assume les frais pour 3 inscriptions ;

***Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers
Appuyé par le conseiller Andrew Retchless
Il est résolu***

QUE le conseil autorise la participation de messieurs Pierre-Luc Doyon, Joseph Shakeshaft, et Pierre Simard à la fin de l'été ou l'automne prochain, à Magog.

ADOPTÉE

18-07-170

11.7 Mandat de consultation et d'animation dans le cadre du plan de développement stratégique

ATTENDU QUE le conseil est à l'élaboration du plan de développement stratégique et celui-ci désire offrir une présentation/consultation aux citoyens;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux offres à cet effet et que celle de Communication Jean Malo est retenue;

***Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le Conseil octroi le mandat de consultation et d'animation du plan de développement stratégique de la municipalité à la firme de communication Jean Malo, pour un montant de 2 445 \$ taxes en sus.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire concerné.

ADOPTÉE

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

18-07-171

13.1 Embauche de préventionnistes

***Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil autorise l'embauche des personnes suivantes à titre de préventionnistes :

Greg Baird
Esther Bouchard
Russell Keet
Marc Daigle
Marc Smith
Christine Gervais
Jason Hartley
Vincent Trudeau
David Paquette
Andrew Phaneuf
Brian Wharry
Mathieu Brault

QUE le salaire soit celui déterminé par le chef préventionniste conformément à la résolution 18-06-154.

ADOPTÉE

18-07-172

13.2 Centrale de réponse aux appels d'urgence 911 Chaudière-Appalaches (CAUCA/ Entente intermunicipale)

ATTENDUE QUE le Conseil de la MRC a adopté, lors de sa séance du 21 février 2018, une résolution signifiant son intention de conclure une entente avec la Centrale de réponses aux appels d'urgence 911 (CAUCA / Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) à compter de janvier 2019;

ATTENDUE QU'IL est sans l'intérêt des municipalités de la MRC de centraliser le centre d'appels auprès d'un même fournisseur et, à cette fin, de conclure ensemble une entente intermunicipale auprès d'un même fournisseur;

ATTENDU QUE la MRC a demandé à la municipalité de lui signifier son intérêt à ce que la MRC négocie et signe en son nom une entente avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA);

ATTENDUE QUE la municipalité a, le 3 avril 2018, adopté une résolution par laquelle elle manifestait son intérêt à ce qu'une entente globale soit négociée par la MRC de Memphrémagog en matière de réponse aux appels d'urgence 911;

***Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité l'entente intermunicipale en matière de réponse aux appels d'urgence 911 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14. LOISIRS ET CULTURE

18-07-173

14.1 Remerciement aux bénévoles pour l'organisation de la fête nationale et de la fête du Canada

ATTENDU QUE la fête nationale a eu lieu le 24 juin dernier au parc Forand et avait été organisée par l'Association communautaire du Canton de Stanstead (ACCS), avec l'aide de d'autres intervenants non membres de l'ACCS et la municipalité;

ATTENDU QUE la fête du Canada a eu lieu le 30 juin dernier au Carré Copp à Georgeville et avait été organisée par l'Association communautaire de Georgeville;

ATTENDU QUE les fêtes ont été un franc succès encore cette année et ont été appréciées de tous;

ATTENDU QUE le conseil en est reconnaissant et apprécie sincèrement le travail de tous les bénévoles qui s'impliquent avec dévouement et sans compter à chaque année pour offrir aux citoyens ces activités festives;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil tient à remercier tous les bénévoles et toutes les personnes, incluant les pompiers, qui se sont impliquées dans l'organisation de la fête nationale ainsi que la fête du Canada.

ADOPTÉE

18-07-174

14.2 Ratification des dépenses pour la fête Nationale

ATTENDU QUE la fête nationale a eu lieu le 24 juin dernier et que le comité organisateur demandait à ce que la municipalité paie jusqu'à concurrence de 5 000 \$ des coûts de l'activité;

ATTENDU QU'un rapport sera remis au conseil après la tenue de cette fête;

ATTENDU QU'un premier versement a été fait au montant de 3 500.00\$

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Louise Hébert
Il est résolu***

QUE le conseil entérine et autorise le paiement du solde de la subvention, soit 1 500\$ pour la fête nationale 2018 à l'Association communautaire du Canton de Stanstead.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 70120 996.

ADOPTÉE

15. VARIA

18-07-175

15.1 Remerciement à Mme Caroline Rioux

ATTENDU QUE Mme Caroline Rioux a agi à titre de directrice générale par intérim au courant de la dernière année;

ATTENDU QUE le conseil souhaite lui témoigner toute sa gratitude pour son excellent travail, sa disponibilité et son professionnalisme;

Il est proposé par le conseiller Christian Laporte

Appuyé par le conseiller Jean DesRosiers

Il est résolu

QUE le conseil remercie Mme Caroline Rioux pour ses bons services durant la dernière année.

ADOPTÉE

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des remerciements sont adressés au conseil pour le financement accordé à la SCLL pour le combat du myriophylle à épi.

Un citoyen revient sur la problématique des vidanges sur le chemin Leslie. Il propose que la municipalité modifie sa réglementation sur ses marges de recul.

18-07-176

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller Andrew Retchless, il est 20h34.

Mme Francine Caron-Markwell
Mairesse

Me Josiane Hudon
Directrice générale et secrétaire-
trésorière